

COMPTES RENDUS du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 décembre 2023

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Isabelle PORRO, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, Mme Romane COMBES, M. Daniel VENOUX

Procurations :

Mme Estelle DELPON à M. Guy FREBY

ORDRE DU JOUR :

Approbation du dernier conseil municipal
Désignation du secrétaire

Délibérations à prendre

- 1 Contrat de service SOS informatique
- 2 Complément financier au SIVE de St Pierre-Brassac- Ganac de 3400 euros sur le mois de décembre
- 3 Evolution des tarifs réglementés d'électricité
- 4 Convention de servitude ENEDIS parcelle A 1931.
- 5 Passage à la M57
- 6 Pluvial Attribution de Compensation.
- 7 Convention déneigement
- 8 Changement de grade Yvan Galy
- 9 Création d'un poste pour le recensement de la commune.
- 10 Attribution du marché public pour la réhabilitation de l'ancienne école de Saint Pierre de Rivière en salle multi-activités et en maison de la Barguillère.

Points d'information des dossiers :

- 1 Coût final de la traverse d'agglomération
- 2 Coût final école St Pierre du bas
- 3 Démarrage des travaux de la réhabilitation de l'école de St Pierre de Dessus « en salle multi-activités et maison de la Barguillère
- 4 Point sur les reprises de voirie dans le domaine communal
- 5 SMECTOM
- 6 L'Echo de St Pierre de Rivière
- 7 PLUI H
- 8 Destruction Station d'assainissement

Questions diverses

Approbation du dernier conseil municipal
Approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance: M Patrick VOISIN

Délibérations

1- Contrat SOS informatique d'un montant annuel de 1728 euros : délibération adoptée à l'unanimité

2 Complément financier de 3400 euros pour le SIVE en décembre. Délibération adoptée à l'unanimité En 2024, 6800 euros seront versés au SIVE chaque mois. Les 3 communes concernées ont une volonté unanime de conserver leur classe et se donnent les moyens financiers pour faire fonctionner le SIVE

3. Une note d'information transmise par ENEDIS, informe de l'augmentation du tarif réglementé de l'électricité à hauteur de 10%, répartie en 2 fois sur l'année. Madame le maire propose de revoir les différentes possibilités afin d'éviter des factures trop onéreuses, de mettre en place une étude tarifaire et un audit. Délibération adoptée à l'unanimité.
La commune adhère au service de conseil en énergie partagée de l'agglomération, et le technicien sera chargé d'analyser les consommations des différents bâtiments communaux et de faire des propositions.

4 Convention de servitude ENEDIS parcelle A 1931- Délibération adoptée à l'unanimité

5 Passage à la M57 : De nouvelles règles budgétaires et comptables sont utilisées en 2024, en application de la loi NOTRE. Les changements concernent le mode de gestion des amortissements et des immobilisations. Les amortissements seront anticipés dès l'acte d'achat. Une fongibilité entre chapitre de crédits est également rendue possible à hauteur de 7,5%.

6 L'attribution de compensation pour le pluvial passe de 13 857 euros à 16 653 euros. Cette augmentation de 2796 euros a été adoptée au conseil communautaire. Motivé par le transfert de la compétence pluvial afin de financer le renouvellement des conduites et ouvrage, le montant fixé ne tient pas compte des sommes récemment engagées par la commune (de l'ordre de 150 000 euros), avant le transfert de compétence.

7 En l'absence d'Yvan Galy, la RD 811 sera déneigée par le département dans le cadre d'une convention. Délibération adoptée à l'unanimité

8 Avancement de grade d'Yvan Galy : Mr Galy est promu au grade d'adjoint Principal de 1 ère classe en date du 1^{er} janvier 2024. Délibération adoptée à l'unanimité. Le CST se prononcera en février.

9 Le recensement débute le 18 janvier et madame Bobdesalles est recrutée comme agent recenseur par contrat vacataire qui se terminera le 17 février. Délibération adoptée à l'unanimité.
Ont été également pris les arrêtés de nomination du coordonateur communal et de l'agent recenseur
Un article dans l'Echo de Saint Pierre présente l'opération du recensement et le rôle de l'agent recenseur.

10 Attribution du lot 9 du marché public pour la réhabilitation de l'ancienne école de Saint Pierre de Rivière en salle multi-activités et en maison de la Barguillère. La délibération est adoptée à l'unanimité

Points d'information des dossiers :

1 Coût final de la traverse d'agglomération : 360 000 euros

2 Coût final école St Pierre du bas : 40 000 euros engagés légèrement inférieur au devis. La subvention sera proratisée.

3 Le chantier concernant l'ancienne école de Saint-Pierre de dessus est entré en phase active avec ouverture de cloison et fabrication de l'ossature en bois des toilettes PMR. Le coût de cette réhabilitation intégrale atteint 472 000 euros HT avec une subvention importante attribuée par le FEDER.

4, L'instruction des dossiers concernant les reprises de voirie dans le domaine communal de poursuit avec l'aide du cabinet. CATHAR'ACTE

5 SPECTOM

Il n'y aura pas de ramassage le 25 décembre et 1^{er} janvier. Les habitants en seront informés par mails et l'information diffusée sur le site internet, avec les dates de rattrapage retenues (le jeudi 28 décembre pour les bacs jaunes et le jeudi 4 janvier pour les OM).

Un habitant de Saint Pierre de dessus propose de prendre en charge l'animation d'un composteur partagé. Contact sera pris pour préciser ce projet qui s'inscrit dans l'obligation de réduire la quantité de déchets ultimes

6 L'Echo de Saint Pierre sera finalisé lundi 18 décembre et distribué avant Noël

7 Les travaux concernant le PLUIH se poursuivent avec une optique d'intérêt général et un objectif de limitation de l'artificialisation des surfaces pour conserver l'image verte de la commune.

8 L'ancienne station d'assainissement a été détruite en fin d'année libérant un espace intéressant entre stade et rivière. L'aménagement sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

Questions diverses

Un arrêté est en préparation concernant l'obligation de clôturer un terrain privé pour éviter la divagation de chiens

Madame le Maire lève la séance à 19h10.

Le secrétaire de séance

Patrick Voisin



